

Mise en perspective de la démarche du service de l'eau et de l'assainissement dans la réflexion stratégique de la communauté de commune (axe développement durable)

Le service de l'eau et de l'assainissement de la communauté de communes de Mimizan a choisi de placer la sécurité de son personnel, la satisfaction de l'utilisateur et la protection de l'environnement au cœur de ses valeurs et de sa stratégie. En effet, le conseil communautaire s'engage à mettre tout en œuvre afin de fournir un produit et ses services associés conformes aux exigences légales et réglementaires ainsi qu'aux attentes de ses usagers. Il s'engage également à prendre en compte et à améliorer les impacts de son activité pour préserver la santé de son personnel ainsi que l'environnement, dans une optique de prévention de la pollution.

Le service de l'eau et de l'assainissement de la communauté de communes de Mimizan entend aujourd'hui maintenir la certification environnementale ISO 14001 : 2004. Soucieux d'améliorer ses performances en continu, il s'applique aujourd'hui à structurer son organisation autour d'un système de management intégré Qualité – Sécurité – Environnement (QSE).

Aussi, le conseil communautaire s'engage à doter le service de moyens adaptés pour mettre en œuvre cette politique et atteindre les objectifs suivants dans le respect des exigences réglementaires applicables :

QUALITE

- Protection de la santé publique
- Satisfaction des besoins et des attentes de l'utilisateur
 - Délais d'intervention
 - Gestion des demandes des abonnés
 - Facturation juste, Modalités de paiement
- Durabilité du service de l'eau et de l'assainissement

SECURITE

- Assurer la mise à disposition et le port effectif des Equipements de Protection Individuelle,
- Former le personnel
- Maîtriser les risques liés aux interventions de travailleurs isolés (astreintes notamment)
- Sécuriser les interventions sur les réseaux amiante-ciment
- Sécuriser les interventions en espace confiné
- Prévenir le risque routier

ENVIRONNEMENT

- Suivre et améliorer la qualité des rejets dans le milieu (rejets liquides)
- Préserver la ressource en eau en améliorant les rendements réseaux et en limitant les surconsommations
- Mettre en place le tri sélectif de nos déchets, privilégier leur valorisation et diminuer leur production
- Améliorer l'intégration de notre activité au sein de la population en limitant les nuisances associées.
- Maîtriser les activités polluantes
- Intégrer la performance environnementale dans les critères de sélection de nos fournisseurs/sous-traitants
- Suivre et optimiser nos consommations d'énergie et de ressources naturelles

Régulièrement, le service, au cours des revues, s'assure de l'efficacité, de la pertinence et de l'adéquation du système de management intégré avec la politique définie par le conseil communautaire. Sur ces bases, nous devons nous appliquer à sans cesse analyser et améliorer notre savoir-faire et nos performances.

Soucieux de sa pérennité vis-à-vis des usagers et les autres parties intéressées et conscient de son rôle social en tant que service public, le service de l'eau et de l'assainissement de la communauté de communes de Mimizan à travers ce nouveau système de management intégré, s'engage aujourd'hui dans la voie du développement durable.

Le Président



le 12/10/2011